



Préfecture
de la région
Pays de la Loire

Direction
de l'Aviation
Civile Ouest

Direction
régionale
de l'Équipement
Pays de la Loire

PROJET D'AÉROPORT DE NOTRE-DAME-DES-LANDES

REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS POSEES PAR LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC

Question 6.3.2.

En cas de maintien de l'aéroport de Nantes Atlantique, quelles en seraient les conséquences financières ? Qui en supporterait les frais de fonctionnement et avec quel financement ?

REPONSE

L'Etat a clairement indiqué qu'il ne pouvait y avoir deux aéroports ouverts au trafic commercial simultanément sur Nantes. La mise en service de Notre Dame des Landes entraînerait la fermeture au trafic commercial de Nantes Atlantiques et le transfert des activités commerciales de transport de passagers ou de fret.

Une étude, réalisée par le cabinet Arthur Andersen (disponible sur le site du débat) pour le compte du Conseil général de la Loire-Atlantique, propose plusieurs scénarios en cas de maintien d'activités aéronautiques sur le site de Nantes Atlantique (à l'exclusion du maintien d'activités commerciales de transport de passager et de fret). Les coûts d'investissements et de fonctionnement, estimés pour chacun des scénarios, sont donnés dans le rapport d'étude.

Parmi ces scénarios, il faut particulièrement noter le maintien en service de la piste de Nantes Atlantique pour les besoins de l'usine Airbus –EADS. Si cette orientation était confirmée, la répartition des frais de fonctionnement et d'entretien devrait faire l'objet d'un accord entre l'industriel, les collectivités locales et l'Etat.